

Département du Var		République Française	
CANTON DE LORGUES		COMPTE RENDU	
Commune de LORGUES		des délibérations du Conseil Municipal	
L'an deux mille dix-sept le 12 avril, le Conseil Municipal de la Commune de LORGUES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le hall du Centre Culturel, sous la présidence de Monsieur ALEMAGNA Claude, Maire.			
Nombre de conseillers en exercice : 29		date de la convocation : 30 mars 2017	
PRESENTS (23)	Mmes et MM. ALEMAGNA, GROUILLER, MICHEL, FIORINI, AUGUIN, VIGNAL, KHATCHIKIAN, WECKMANN, BERTEAS, DUBOIS, PELLETIER, FAVARD, TENDILLE, BERTRAND, HERY, VERHEYDE, HONTA, LOUSSIF, MEYER, AUGUSTE, GALLET, FORME, DEBEDA		
ABSENT (0)			
EXCUSEE (1)	THUILLIER		
REPRESENTES (5)	MENET par FAVARD, PORLIER par VIGNAL, RIBARIC par LOUSSIF, PERRIN par ALEMAGNA, CHAMBON par GROUILLER		
Secrétaire de séance	VIGNAL		

PROCES VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance précédente du conseil municipal du 10 mars 2017.

M. FORME : Je me permets de vous solliciter en tant que chef de la police de cette assemblée afin que vous rappeliez à Mme THUILLIER absente depuis 3 séances ses obligations de présence en tant que conseillère municipale.

M. le Maire : j'ai rencontré Mme THUILLIER à sa demande et elle m'a communiqué les explications de ses absences. Il s'agit d'un problème interne au Front National, il n'y a pas plus de commentaire à faire.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1- BUDGET PRIMITIF 2017 : COMMUNE

Mme FIORINI présente le budget primitif 2017 de la commune.

Mme GALLET : Nous constatons que vous avez tenu compte de nos observations réitérées au sujet des possibles baisses des dépenses à caractère général, notamment la baisse significative des dépenses de maintenance et des frais de télécommunication.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, le montant prévu de 3 346 000 € semble déjà plus réaliste que les crédits qui étaient inscrits dans les budgets précédents (6 410 000 € en 2016 alors qu'il n'en a été réalisé qu'1.4 million). Lors du débat d'orientation budgétaire, vous aviez annoncé qu'en 2017 allaient voir le jour les réalisations du stade Turchi, la réhabilitation de la vieille ville, la restauration de la fontaine de la Noix, la réhabilitation du bâtiment de la rue de la Trinité. Force est de constater qu'aucun de ces investissements n'apparaît dans ce budget que vous nous présentez. Egalement, nous avons approuvé en février 2016 l'agenda d'accessibilité programmé. Celui-ci prévoyait pour 2017 la réalisation de travaux pour 81 860 € (vestiaires du stade Turchi, centre culturel, école Négrel parmi tant d'autres). Nous sommes étonnés qu'au budget 2017 sur la ligne 156 il ne soit rien prévu, c'est pourtant une obligation légale.

M. le Maire : Aujourd'hui la lisibilité est plus claire, les dotations de l'Etat ont baissé et les pénalités ont été revues à la baisse.

Arrivée de M. CHAMBON à 18h50.

Notre stratégie financière et notre politique ont été marquées ces deux dernières années d'une insécurité budgétaire par manque de lisibilité financière.

La baisse des dotations de l'Etat ajoutée aux pénalités SRU ont marqué un affaiblissement de notre section de fonctionnement avec une baisse de près de 2 millions d'euros (**1 987 839 €**) et un ralentissement de notre politique d'investissement.

Ce BP 2017 est un budget qui fait appel à la solidarité et au partage envers nos concitoyens les plus défavorisés :

- **Solidarité** par la mise aux normes de nos établissements et voies piétonnes pour les personnes à mobilité réduite, solidarité pour les familles qui ont un enfant handicapé dans leur ménage, solidarité pour les familles qui ont des enfants scolarisés, (Nouvelles Activités Périscolaires, maintien des tarifs scolaires depuis 10 ans : cantine, périscolaire, sorties éducatives, etc).
- **Partage** pour participer au financement du logement social qui permet de réduire les pénalités infligées par l'Etat.

Dans la gestion d'une commune, il faut avoir le courage de prendre des mesures nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité, mesures qui ne sont pas populaires, plutôt que de la mettre en difficulté et d'hypothéquer son avenir.

Les charges à caractère général ont baissé depuis 2 ans : - 10 % en 2015 et -6 % en 2016.

En 2017 baisse des dépenses de fonctionnement de - 0,47 % et augmentation des recettes de + 0,36 %.

L'excédent de fonctionnement sur l'exercice s'élève à 1 011 600 €.

L'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à 3 128 74 € (avant affectation).

Trésorerie = 5 641 000 €

Le montant des investissements s'élève à 3 750 000 € !

C'est un budget qui fait appel à la solidarité communale et au partage avec la relance de l'investissement avec la fin des travaux de la collégiale, le stade Turchi, le chemin de l'Étang, les travaux aux écoles communales, le développement du dispositif de vidéo-protection, les aménagements urbains, la chapelle Saint-François, la fontaine de la Noix, le Beffroi, l'acquisition d'un immeuble rue de la Vieille Horloge, etc.

Il faut aussi relancer les investissements dans le bon timing : si c'est trop tôt on passe à côté des politiques mises en place et si on commence les travaux, les subventions nous sont refusées. Il faut savoir qu'il faut un an environ pour clore un projet et le lancer, solliciter et obtenir les subventions du Conseil régional, du Conseil départemental ou de l'Etat, et préparer les dossiers d'appels d'offres.

Au total : 566 000 € de subventions nous seront allouées par le Conseil régional au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT), dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) et par l'Etat au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoires

Ruraux (DTER), sans compter les aides du Conseil régional également pour la zone d'activité économique (ZAE) et la déchèterie communautaires.

Le prêt nous permettra de financer nos projets et de conserver une bonne partie de nos fonds propres.

M. MEYER : L'aménagement du stade Turchi figure dans votre programme d'investissement depuis plus de 4 ans. Certes, la mise en œuvre d'un projet important nécessite environ une année de démarches préalables (études, passation de marchés publics, délais administratifs...). Nous pouvons donc effectivement nous étonner qu'aucun crédit pour cette opération ne soit inscrit au budget 2017.

D'autre part, concernant les travaux de mise en conformité de l'accessibilité dans les Etablissements Recevant du Public, même remarque. Absence de tout financement pour 2017 alors qu'un programme pluriannuel d'exécution de travaux avait été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 12 février 2016. En 2017 les vestiaires et les sanitaires du stade Turchi faisaient partie de cette programmation.

M. le Maire : Je vous ai expliqué le manque de lisibilité financière. On a listé les locaux faisant partie du programme ERP, le projet de Turchi n'a rien à voir, il s'agit d'un projet global.

M. MEYER : Il n'y a aucune confusion de ma part. Il s'agit bien des opérations N° 152 et 156 de la section d'investissement. Il y a 0 € pour les travaux d'accessibilité prévus dans le planning que vous nous aviez présentés.

M. le Maire : Le projet d'accessibilité est porté par la CAD et s'inscrit dans une loi bien particulière, là ce n'est pas la même chose. Les travaux d'ERP seront pris en compte dans le projet.

M. MEYER : Pourquoi faites-vous un emprunt ?

M. le Maire : Les taux sont bas et vont remonter, c'est le bon moment, en empruntant nous gagnons de l'argent. On a attendu que la dette soit éteinte.

Le budget supplémentaire 2017 de la commune est adopté par 23 voix contre 5 (MEYER, AUGUSTE, GALLET, FORME, DEBEDA).

2- TAUX DE LA FISCALITE LOCALE DIRECTE POUR L'ANNEE 2017

Mme FIORINI présente les taux d'imposition proposés pour 2017 :

- Taxe d'habitation : 13,52 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,19 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 93,97 %

M. MEYER : Comme nous l'avons déjà démontré lors du débat d'orientation budgétaire, nous ne comprenons pas cette nouvelle augmentation du taux de la fiscalité. Lorsque vous inscrivez un autofinancement de plus d'1 000 000 € sur le bilan du budget de fonctionnement, vous confirmez notre position, à savoir que cette augmentation des impôts locaux est injustifiée et pénalise inutilement les contribuables Lorguais.

Paradoxalement, vous annoncez également un excédent de fonctionnement de 3 128 000 € au C.A 2016 et une trésorerie cumulée de 5 641 000 €. Dans ces conditions, pourquoi de nouveau une augmentation de la fiscalité en 2017 ?

Malgré ces résultats, vous réalisez un emprunt de 1 500 000 € pour équilibrer les recettes d'investissement, ce que nous vous suggérions depuis longtemps afin de profiter des taux particulièrement bas.

Néanmoins, vous persistez à vouloir augmenter les taux des impôts par simple comparaison avec ceux de certaines communes de la C.A.D !

M. FORME : Depuis 3 ans je vous dis d'emprunter et vous le faites enfin. Mais pourquoi ? pour grossir le bas de laine au cas où. Le stade Turchi vous l'aviez déjà promis lors de votre campagne. Vous ne tenez pas vos engagements.

M. le Maire : On n'augmente jamais de gaité de cœur, l'augmentation est plutôt douce, environ 30 € par famille et par an, c'est toujours en deçà des communes de même strate et ça va nous permettre de compenser le désengagement de l'Etat, d'assurer le bon équilibre de notre section de fonctionnement et de financer nos investissements. Monsieur FORME, vous dites tout et son contraire.

Ces taux sont approuvés par 23 voix contre 5 (MEYER, AUGUSTE, GALLET, FORME, DEBEDA).

3- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire : On a maintenu les aides au même niveau, et c'est aussi ça, la solidarité.

Mme FIORINI présente les propositions de subventions aux associations.

ASSOCIATIONS 2017	MONTANT
ESL Basket	75 000
Amis de Saint Férreol et du Vieux Lorgues	2 000
Archers Lorguais	1 200
Ass. Sportive Collège Thomas Edison	250
Auto moto club les Perlés	500
Boule de la noix	3 500
AVDC Lorgues (danse country)	500
Ens. CAD VOCAL	1 000
Canal Sainte Croix (Association Syndicale)	1 000
Cantoun Le Foyer des Anciens	1 000
Chasseurs Lorguais	2 000
Danser pour danser	1 000
Donneurs de sang bénévoles	1 000
Ensemble Choral Lorgues	2 000
Equi Passion	500
ESL Football	40 000
ESL Tous en forme	750
FNACA	750
Godasse Lorguaise	1 000

Groupe Mycologique Botanique	500
Harmonie lorguaise	1 250
Jeudi club	1 000
Judo club	3 500
Karaté Club	1 000
Lei Gardo Pitchoun	500
Léo Lagrange Lorgues	10 000
Lorgues Animation Vidéo	1 500
Les Baladins du Var (ex VHL)	1 500
Lorgues en Fête	90 000
Lorgues Ovalie Var	9 000
Lorgues Equitation Animations (ex Poney club)	500
Lorgues Cyclo	2 000
Médaillés Militaires 1174 section SNEMM	450
Mille et une croix	400
Olympique Taradeau Lorgues Le Thoronet Athlétisme	4 000
RI-O-LE	1 500
Secours Catholique	4 000
SOS Chats	1 500
Souvenir Français de Lorgues	2 050
Tennis club	4 500
UFAC	750
Union Nationale des combattants	1 250
UNSOR (Union Nationale des Sous-Officiers)	100
TOTAL	277 700

M. le Maire : 277 700 € de subventions, c'est un chiffre très important, quand on compare aux communes voisines.

M. FORME : On ne peut que s'en réjouir. En revanche, les sommes me semblent disproportionnées, quand on voit que le Poney Club qui a mal à joindre les deux bouts demande 500 € et que le Cyclo, dont les membres ont un fort pouvoir d'achat, reçoit 2 000 €. Je souhaiterais plus de justice et moins de clientélisme.

M. le Maire : On ne donne pas de subvention à toutes les associations. Le dossier est étudié de sorte que l'argent public soit utilisé de la meilleure façon. La subvention est accordée quand le projet correspond aux attentes et à ce qu'on souhaite accompagner sur la commune. Pensez-vous que donner des subventions au Souvenir Français qui organise des voyages d'enseignement pour les enfants des écoles, à l'Union Nationale des Combattants pour le devoir de mémoire, au Léo Lagrange, dont tous les membres étaient sur une liste opposée à la mienne, c'est faire du clientélisme ?

M. FORME : Non.

Les subventions aux associations telles que proposées sont approuvées par 27 voix et 1 abstention (FORME).

4- BUDGET PRIMITIF 2017 : SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Mme FIORINI présente le budget primitif 2017 du service public de distribution d'eau potable.

M. AUGUSTE : Vous nous aviez dit qu'il y avait des études en cours sur le réseau de la vieille ville et dont nous ne connaissons toujours pas les résultats. Il faudrait profiter, avant que ce service ne soit privatisé comme vous le craigniez depuis quelques temps (et que personne ne souhaite), pour commencer à engager des travaux de modernisation de ce réseau. Rappelons que vous disposez d'un excédent de près de 900 000 € sur ce budget.

M. le Maire : les travaux sur la vieille ville sont très importants. Aujourd'hui nous sommes dans les études et nous n'avons toujours pas les résultats. S'il doit être privatisé, nous n'avons pas intérêt à faire les travaux. Je souhaite que l'Etat revienne sur la loi NOTRe et que nous conservions les services de l'eau et de l'assainissement en compétence communale.

M. MEYER : L'excédent est dû aux usagers. Or quand la CAD reprendra les équipements, elle les confiera à un fermier, et ça sera tout bénéfique pour lui au lieu de servir à l'amélioration et à l'extension du réseau de la commune.

M. le Maire : L'eau potable est dans tous les quartiers. Je suis contre la privatisation, comme nombre des autres maires, il n'y a rien de fait.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2017 du service public de distribution d'eau potable.

5- BUDGET PRIMITIF 2017 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Mme FIORINI présente le budget primitif 2017 du service public d'assainissement.

M. le Maire : La station d'épuration a pratiquement 5 ans. On doit changer des pompes, et intervenir sur la petite station de Vignaubière. L'excédent qu'on commence à dégager permettra de financer ces travaux.

Mme GALLET : Comme nous l'avons déjà signalé lors du débat d'orientation budgétaire, l'augmentation des tarifs pour la 3ème année consécutive est injustifiée. La progression du nombre de raccordements au réseau public est suffisante pour pérenniser l'équilibre de ce budget. En effet, cette hausse de tarif rapportera 50 000 € de plus en 2017 alors qu'il suffirait de 40 nouveaux branchements pour générer 55 000 € supplémentaires.

M. le Maire : J'ai déjà répondu.

Le budget primitif 2017 du service public d'assainissement est approuvé par 24 voix contre 3 (MEYER, AUGUSTE, GALLET) et 1 abstention (FORME).

6- BUDGET PRIMITIF 2017 : SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Mme FIORINI présente le budget primitif 2017 du service extérieur des pompes funèbres.

Le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

7- CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER ET DE RESERVATION DE LOGEMENTS ENTRE LA COMMUNE DE LORGUES ET LA S.A. D'H.L.M. PROLETAZUR

Mme VIGNAL rappelle que par délibération n°14/98 en date du 30 décembre 2014, le Conseil municipal avait décidé d'apporter une aide financière à hauteur de 120 000 € à la S.A. d'H.L.M. Proletazur pour la construction de 50 logements locatifs sociaux pour le programme dénommé « l'Enclos ».

L'opération allant entrer dans sa phase de réalisation, il est nécessaire de signer une convention avec cet organisme pour définir les engagements des deux parties.

M. le Maire : Cette opération vient de démarrer, et pour l'anecdote, le conducteur des travaux est un ingénieur lorguais.

M. MEYER : Cette convention est également l'application des dispositions fixées par le contrat de mixité sociale adoptée en séance du conseil municipal du 8 décembre 2016.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention.

8- BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS REALISEES PAR LA COMMUNE EN 2016

M. GROUILLER présente le bilan des acquisitions et cessions réalisées par la commune en 2016.

- Acquisitions de la commune :

Désignation du bien	Références cadastrales	Lieu-dit	superficie	vendeur	acquéreur	Date D.M.	Prix	Date de l'acte
Terrain	L 885-887	L'Etang	52 m ²	Hoirs SAQUET	Commune	24/09/2014	2 000 €	17/02/2016
Terrain	L 1097-1098	L'Etang	296 m ²	SCI Les Mas de Fanny	Commune	24/09/2014	1 €	05/10/2016
Terrain	L 1122	L'Etang	60 m ²	SCI MORYJO	Commune	24/09/2014	1 €	05/10/2016
Terrain	L 1080-1081-1082	L'Etang	476 m ²	SCI Hameau de l'Etang	Commune	24/09/2014	1 €	05/10/2016
Terrain	M 278-279	Les Jardins	3 694 m ²	GIGOUT	EPFR Paca		460 000 €	08/07/2016

- Cessions de la commune :

Désignation du bien	Références cadastrales	Lieu-dit	superficie	vendeur	acquéreur	Date D.M.	Prix	Date de l'acte
Terrain	K 1536	Chemin du Train des Pignes Ouest	97 m ²	Commune	FERRARI Stéphane et LAUGIER Marjorie	17/11/2015	1 500 €	27/01/2016
Terrain	C 1407-1410-1412-1413	Plan des Perrières	183 m ²	Commune	TURBIL Pierre-Olivier	18/03/2016	1 300 €	17/08/2016
Terrain	B 430	Les Aumèdes Orientales	460 m ²	Commune	MANSUI Jérémy	18/03/2016	500 €	12/12/2016
Terrain	C 680	Liécabre	2 557 m ²	Commune	M. et Mme RONCHI	30/09/2016	3 200 €	28/12/2016

M. MEYER : Il apparaît dans les acquisitions un terrain préempté par l'EPFR PACA pour le compte de la commune appartenant à M Gigout pour un montant de 460 000 Euros. Ce terrain figurant dans les acquisitions de la commune, cela signifie-t-il qu'il faudra rembourser l'EPFR PACA pour que la commune soit propriétaire ? Quel sera le devenir de ce terrain ?

M. le Maire : L'EPFR permet de faire le portage foncier de l'opération pour le compte du bailleur social ou du promoteur. Il peut être sollicité par la commune, la Région, le Maire choisit le bailleur social. La commune n'a pas à déboursier pour ensuite céder au bailleur qui l'intègre dans le coût du projet.

M. MEYER : Concernant les cessions, par délibération du 18 mars 2016, la commune a décidé de vendre un terrain de 4 060 m² au lieu-dit « Rougon méridional » pour un montant de 4 000€. Ce terrain ne figure pas sur le tableau ! Faut-il en conclure qu'il s'agit d'un oubli, qu'il n'y a toujours pas d'acquéreur ou que l'acte de vente n'est pas encore passé devant notaire ?

M. le Maire : La cession figurera dans le prochain bilan.

9- FIXATION DU MONTANT DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS POUR 2016

Mme AUGUIN expose que l'indemnité représentative de logement de base a été fixé pour 2016 à 3 453,05 € soit une hausse de 0,18 % par rapport à l'année précédente.

Le Conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable.

10- DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (F.S.I.P.L.) 2017

Mme AUGUIN expose qu'un programme de sécurisation des écoles publiques et de la crèche municipale est prévu sur cet exercice budgétaire. Il consiste en l'installation d'un système d'alarme et de confinement radio aux écoles publiques et d'équiper l'école primaire et la cantine Trussy, l'école maternelle Zola et la crèche municipale de vidéophone.

Le montant total de l'opération est de 39 199,18 € H.T. Il est sollicité une subvention de 15 679 € H.T. représentant 40 % du montant de la dépense.

Le plan de financement est établi ainsi :

- Subvention de l'Etat (F.S.I.P.L.) 40 %	: 15 679 €
- Subvention de l'Etat (D.E.T.R.)10 %	: 3 919 €
- Autofinancement de la commune 50 %	: 19 601,18 €
TOTAL	: 39 199,18 €

M. le Maire : Nous voulons sécuriser un peu plus nos écoles, c'est également demandé par les directrices, et c'est financé à 50 % par les subventions.

Accord unanime du Conseil municipal.

11- DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire présente les marchés attribués depuis le dernier conseil :

N° DU MARCHE	Four. Ser. Trav.	INTITULE	TITULAIRE	NOTIFIE LE	MONTANT
2013/22	S	NETTOYAGE DES LOCAUX MUNICIPAUX Avenant n°1	SOCIETE MULTI-SERVICES 220, Rue Parmentier 83400 HYERES	23/02/2017	Montant minimum : 2 500 € HT Montant maximum : 11 250 € HT
2016/16	PI	ETUDE PREALABLE A LA RESTAURATION DE L'ENSEMBLE DES BOISERIES DU CHŒUR DE LA COLLEGIALE ST MARTIN A LORGUES	SARL GILLES TOURNILLON Le Château - 594 Route de Suze-La-Rousse - 84290 SAINTE CECILE LES VIGNES	15/03/2017	16 158,76 € HT

12- QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire fait lecture de la question présentée par les conseillers municipaux du groupe « Tous pour Lorgues » :

« Plan Local d'Urbanisme :

- L'enquête ayant pris fin il y a plus de 30 jours, pouvez-vous nous indiquer combien de personnes ont consulté le commissaire enquêteur, et quelles sont les demandes les plus courantes qui lui ont été posées ?
- Le commissaire enquêteur vous a-t-il remis son rapport d'enquête et ses conclusions ? »

M. le Maire : Le commissaire enquêteur a tenu 4 permanences et n'a pas terminé ses conclusions. Mais les demandes les plus courantes sont : « *est-ce que mon terrain va passer constructible ?* » et « *j'espère qu'à côté de chez moi ça ne passera pas constructible !* ».

M. MEYER : Il avait pourtant 30 jours pour rendre son rapport.

M. le Maire : Oui le cabinet d'étude et les services l'ont eu. Je ne l'ai pas encore vu.

« - Depuis le 27 mars 2017, le Plan d'Occupation des Sols de la commune est caduc. A ce jour, le PLU n'ayant pas été approuvé par le Conseil Municipal, c'est le Règlement National de l'Urbanisme qui s'applique. Quelles sont les conséquences de cette situation pour les personnes qui souhaitent désormais déposer un permis ? »

M. le Maire : C'est le RNU : Règlement National d'Urbanisme qui s'applique depuis le 27 mars 2017, c'est la Préfecture qui a la main sur les permis de construire. L'Etat analyse les dossiers au regard du futur PLU. Depuis le 30 septembre 2016 quand on a arrêté le PLU, j'ai continué à délivrer les permis selon le POS, mais la Préfecture peut demander à les retirer ou déposer un recours au Tribunal Administratif. Mais désormais depuis le 27 mars on instruit nous aussi les dossiers selon le PLU.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h15.